



COMMUNE DE RENNAZ

Municipalité
Route d'Arvel 10
1847 Rennaz

AVIS A LA POPULATION

N/réf : 10.03

Rennaz, le 15 juillet 2024

Décisions municipales d'intérêt général du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

Conformément à l'article 3 de la Loi vaudoise sur l'information (LInfo), la Municipalité communique sur cette page les décisions d'intérêt général qu'elle a prises au cours des derniers mois, étant précisé que celles-ci ne représentent qu'un extrait des nombreux dossiers qu'elle a été amenée à traiter lors de ses séances.

15 janvier 2024

- ⇒ Elle décide de prendre part à l'organisation de la Fugue chablaisienne.
- ⇒ Dans le cadre du déploiement de la fibre optique Swisscom, la Municipalité délivre le permis de fouille à la société en charge des travaux.

19 février 2024

- ⇒ Le séquoia devant l'Hôpital Riviera-Chablais a été inventorié comme arbre remarquable, ainsi que les deux chênes de la route de la Jonnaire.

26 février 2024

- ⇒ L'offre d'Atra pour la réalisation d'un drainage au Marais-Rond est validée.
- ⇒ Un inventaire des arbres remarquables est en cours. Une demande d'octroi de subvention pour effectuer cette tâche est soumise à la Direction générale de l'environnement.
- ⇒ Un courrier est adressé aux propriétaires de la Jonnaire afin qu'ils fassent éliminer les véhicules sans plaques stationnés le long des routes du Pissot, des Deux-Chênes et du Bey.
- ⇒ Le préavis no 22/2021-2026 relatif au règlement sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires est adopté.

5 mars 2024

- ⇒ Une aide financière est apportée aux enfants en âge de scolarité (école obligatoire) qui prennent part à une activité sportive, culturelle ou artistique.

18 mars 2024

- ⇒ Le préavis no 24/2021-2026 relatif à la demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2023 est adopté.

8 avril 2024

- ⇒ Elle prend connaissance de la lettre de démission de son poste de Municipal de Pierre Henri Légeret au 31 décembre 2024.

15 avril 2024

- ⇒ Elle décide de verser un don de soutien à la fête au village de Crebelley « Génération "Creb" ».
- ⇒ Elle mandate la société AITV SA pour l'inspection et le curage des collecteurs d'eaux usées principaux.

22 avril 2024

- ⇒ Elle décide de mettre à disposition des habitants et des usagers une brochure expliquant les différentes procédures concernant la police des constructions.

29 avril 2024

- ⇒ Le préavis no 25/2021-2026 sur le rapport de gestion et des comptes 2023 est validé.

21 mai 2024

- ⇒ Elle accepte le contrat de mandat pour la mise à jour des données concernant le réseau des eaux usées et eaux claires et du réseau de distribution d'eau potable soit validé, laquelle sera réalisée par la technicienne de la commune de Noville.

10 juin 2024

- ⇒ Suzana Tileva est nommée huissière de la Municipalité au 1er juin 2024 et est assermentée.

Durant la période concernée, la Municipalité a décidé d'octroyer la bourgeoisie à trois administrés dans le cadre de la procédure de naturalisation.

Nous vous remercions de votre attention.

La Municipalité